

<http://s598926418.onlinehome.fr/snalc2015/spip.php?article805>



LE SNALC FAVORABLE A UN ACCES SELECTIF A L'UNIVERSITE

- Actualités - 2017/2018 -



Date de mise en ligne : mercredi 25 octobre 2017

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie
d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

LE SNALC FAVORABLE A UN ACCES SELECTIF A L'UNIVERSITE

Alors que la polémique fait rage à propos des dysfonctionnements du dispositif APB qui laisse sans affectation des milliers de bacheliers et en est réduit à utiliser le tirage au sort dans les filières les plus demandées, le SNALC tient à rappeler qu'il est favorable à la mise en place dès que possible d'un accès sélectif à l'enseignement supérieur pour les bacheliers y compris à l'Université.

Il a en effet dès 2015 dans son projet éducatif Permettre à tous de réussir proposé une complète réforme du lycée permettant dès la seconde une spécialisation des élèves dans les matières qui les motivent le plus et une organisation du bac plus précoce permettant une prise en compte de ce dernier dans le dispositif APB.

Il est en effet indispensable que les élèves soient désormais orientés dans l'enseignement supérieur en fonction de leurs résultats scolaires et non plus de leurs seuls desiderata.

Une telle prise en compte des résultats scolaires du lycée pour l'accès à l'enseignement supérieur doit permettre aux Universités, à l'instar de ce qui se pratique déjà avec succès pour les CPGE, les BTS ou les IUT, de recruter des bacheliers susceptibles d'y réussir et de remédier ainsi au fiasco de la filière universitaire marquée par 70% d'échecs en licence. Dans cette perspective le SNALC rappelle qu'il défend également l'idée de la création au sein des lycées d'une année de propédeutique à la licence pour les lauréats du bac les plus fragiles.

Dans ce contexte, le SNALC, second syndicat des professeurs de lycée et de CPGE, est prêt dans les prochains mois à faire part de ses propositions aux deux ministres concernés, M. Blanquer et Mme Vidal, et à participer positivement à toute négociation visant à atteindre cet objectif.

Paris, le 19 juillet 2017

Contact :

François PORTZER, Président du SNALC-FGAF, portzer@aol.com

[VERSION IMPRIMABLE](#)